MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 217

RÈGLEMENT CONCERNANT LA DISCIPLINE DES MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DES PREMIERS RÉPONDANTS ET INSTITUANT UN COMITÉ DE DISCIPLINE

Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 10 août 2026, a adopté par voie de sa résolution 2026-08-176 le règlement numéro 217 concernant la discipline des membres du service de sécurité incendie et premiers répondants et instituant un comité discipline.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle onzième jour d'août 2026.

Stéphanie Leblanc

Stéphanie Leblanc
Directrice générale, greffière-trésorière

116 RANG SAINT-CLAUDE, SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE (QUÉBEC) J0J 1V0 450 246-3348 TÉLÉCOPIE 450 246-4380